



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 12/09/2019

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'autorité environnementale  
Projet d'opération d'aménagement foncier agricole forestier et  
environnemental (AFAFE) de la commune de Roquetaillade-et-  
Conilhac (11)  
déposé par Conseil Départemental de l'Aude**

**Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement**

N° Garance : 2019-007671

Par courrier du 11 juillet 2019, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) Occitanie a été sollicité sur un projet d'opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) de la commune de Roquetaillade-et-Conilhac (11) au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 11 septembre 2019.